

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 21 juillet 2005 un dossier d'information relatif à l'augmentation de plafond du programme d'émission de billets de trésorerie émis par l'Office National de l'Electricité (ONE).

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Nouveau plafond de l'émission : 1,5 milliard de dirhams
- Ancien plafond : 1 milliard de dirhams
- Valeur nominale : 100 000 dirhams
- Maturité : de 10 jours à 12 mois
- Taux d'intérêt : négociable, déterminé à chaque émission en fonction des conditions du marché

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. L'intégralité du dossier d'information visé par le CDVM est remis ou adressé sans frais à tout souscripteur qui en fait la demande. Il est, en outre, tenu à la disposition du public au siège de l'ONE.

Par ailleurs, il sera disponible sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/023/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières